

# Vivre à Arbin

## Lettre à un Ami

Conseil Municipal

Réunion du Conseil

Lettre n°128.

Bien cher Albinus,

Le Conseil Municipal s'est réuni lundi 26 septembre. 10 conseillers étaient présents, Mme Perek avait donné pouvoir à Mme Brun et M. Blanchet à M. Gavillet. Mmes Onno, Pilleux et Robin étaient absentes. Le Maire demande l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour le point suivant : Budget eau et assainissement, décision modificative N°2. Accord à l'unanimité.

Le compte rendu du 27 juin est approuvé à l'unanimité.

\*\*\*

**1-Transfert de compétence automatique : « Etude, élaboration, approbation, révision et suivi d'un plan local d'urbanisme intercommunal, de document d'urbanisme en tenant lieu, et carte communale ».** Le Maire expose que dans le cadre de la Loi ALUR (pour mémoire Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) n°2014-366 du 24/03/2014, les communautés de communes qui ne sont pas, à la date de publication de ladite loi, compétentes en matière de PLU le deviennent le lendemain d'un délai de 3 ans à compter de la loi soit le 27/03/2017. Toutefois chaque Commune membre de l'intercommunalité peut s'opposer à ce transfert qui se fera à la majorité minimale de 25% des Communes représentant au moins 20% de la population. Le Maire propose de s'opposer à ce transfert. Approuvé à l'unanimité. Compte tenu des contraintes imposées on voit mal comment s'opposer à ce transfert qui porte bien son nom : automatique.

Le Maire profite que l'on est dans le chapitre Communauté de Commune pour faire 2 annonces :

- a) la CCCS va prendre la compétence de la gestion des ZI au 1<sup>er</sup> janvier 2017. A l'écoute de certains propos l'enthousiasme de quelques Communes ne semble pas de mise.
- b) suite à démissions et décès de délégués dans des Communes, et pour se conformer à la loi, la composition du Conseil Communautaire est modifiée, il passe de 73 membres à 63. Arbin ne compte plus qu'un seul délégué, le Maire.

**2-Recensement de la population 2017 : création d'un poste.** Le prochain recensement aura lieu du 19 janvier au 18 février 2017. Le Maire propose de recruter un agent recenseur. Sa rémunération sera fonction des feuilles individuelles et des feuilles logement restituées et les heures de formation ainsi que les frais engendrés par celle-ci seront pris en compte. Accord à l'unanimité.

**3-Eradication des branchements en plomb Rue de la Charrière : attribution de marché.** Les travaux vont s'étaler sur la période du 17 octobre au 18 décembre 2016. Après un appel d'offres infructueux, 3 entreprises ont répondu à un 2<sup>ème</sup> appel. Après analyse le marché a été attribué à l'entreprise BLANC frères de St Pierre d'Allevard qui a présenté l'offre la plus économiquement avantageuse. Accord à l'unanimité pour un prix de **85 796€ HT.**

#### 4- Budget Communal : réalisation d'un emprunt et décision modificative. Budget eau et assainissement : décision modificative n°2.

Budget Communal : lors de la séance du 09/02/2016 le Conseil avait donné son accord pour l'acquisition d'un tracteur avec lame de déneigement et chargeur de sel. Albinus, je t'avais fait part de ma surprise puisque la convention avec 2 viticulteurs avait été reconduite lors du Conseil du 24/11/2015. Le tracteur a donc été acheté aux Ets. Chavanel pour **26 300€ TTC**, plus une balayeuse à **6 720€ TTC**. Le financement est partiellement assuré par un emprunt de **24 700€** sur 60 mois au taux de **1,25%** auprès du Crédit Agricole. Ceci entraîne des jeux d'écritures entre chapitres. Accord à l'unanimité.

Budget eau et assainissement : je t'avais indiqué dans la conclusion de ma lettre n°126 la pénalité de retard de **1 702€** réclamée par l'Agence de l'Eau. Celle-ci devait être prise en charge par le Trésor Public s'agissant d'un retard de ses services. Toutefois la Commune devait, à juste raison me semble-t-il, régler avant d'être remboursée. Le Maire s'était vigoureusement opposé à cette procédure se disant, même, prêt à aller devant le Tribunal Administratif. Il a changé d'avis... et il faut passer les écritures correspondantes. Accord à l'unanimité.

#### 5- Projet Educatif Territorial : accord entre le Préfet, le Directeur Académique et la Commune.

Albinus, dans ma lettre n°117 d'octobre 2015 je te donnais quelques précisions sur ce PET. Moyennant la signature d'une convention entre l'Etat, l'Education Nationale et la Commune un soutien forfaitaire de **50€** par an et par enfant est versé conjointement par l'Etat et la CAF. Budgétairement on dépasse **le milliard d'euros** ! Accord à l'unanimité pour signer la convention pour l'année 2016/2017. Une belle somme ! Albinus que faut-il penser des Communes qui se plaignent du manque de dotation de l'Etat ?

#### 6- Questions diverses n'ayant pas donné lieu à délibération :

- Campagne PATA (Point A Temps Automatique) : il s'agit de goudronnage, gravillonnage et cylindrage. Sans vouloir paraître grincheux cela aurait pu être mieux fait, pour preuve des reprises ont été réalisées à plusieurs endroits, et le cylindrage n'a pas été effectué.
- Signalétique : plusieurs nouveaux panneaux ont été posés cet été.
- Marquage au sol : tu as dû remarquer comme moi, Albinus, que la qualité du travail n'était pas toujours au rendez-vous. Absence de balayage avant peinture (1 couche au lieu de 2) !
- Traitement des réseaux par la SCAVI.

Pour tous ces travaux on ne parle jamais de coût. Pas question d'argent entre nous ! Aucune information n'est donnée sur la rentrée scolaire : nombre d'élèves, évolution et répartition par classe. Pas plus qu'une communication sur les travaux réalisés par les emplois d'été, et bien évidemment absolument rien sur les travaux des différentes commissions. Ils vivent entre eux, ils sont heureux. Contrairement à l'obligation d'informer le Conseil, le Maire n'a pas rendu compte de ses décisions prises dans le cadre de ses délégations, en particulier sur les préemptions de certaines ventes immobilières.

Et voilà, Albinus, une séance de plus encore rondement menée. Moins de 40 minutes !

A bientôt,

Ton ami Nicolas.

Octobre 2016.